

<https://www.snetap-fsu.fr/CNEA-du-2-avril-2019-Declaration-intersyndicale.html>



CNEA du 2 avril 2019. Déclaration intersyndicale.

- Nos Actions - Les Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 2 avril 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Monsieur le Président du [CNEA](#), Monsieur le Directeur Général,

La [CGT](#)-Agri, [FO](#)-Enseignement agricole, la Fgta-FO, la Fnaf-CGT, FO-Mfr, [SUD](#) Rural-Territoires, le Sea-[UNSA](#), le Sneip-CGT, le SPELC-Agro, le Snec-CFTC, le Snetap-[FSU](#), et la [FCPE](#) ont décidé de ne pas siéger à cette réunion du CNEA.

Nos organisations, représentent 74 % des personnels de l'enseignement agricole privé et public et une large partie des salarié-es et parents d'élèves. Elles entendent, par ce boycott, dénoncer et s'opposer à votre modification arbitraire des grilles horaires de toutes les classes de la 4ème aux [BTSA](#), ayant pour but l'augmentation des seuils de dédoublement.

La présentation de ces projets d'arrêtés ce matin, au CNEA, est un passage en force qui ignore les avis négatifs exprimés par la très grande majorité des personnels et par les familles, refusant la modification des seuils de dédoublement.

En effet vos propositions de modifications conduisent à l'augmentation des seuils de dédoublement de 16 à 19 et de 24 à 27 et à la possibilité d'y déroger car ils apparaissent dès lors dans les grilles comme **indicatifs**.

Il ne s'agit donc pas d'une simple modification des seuils mais bel et bien d'une réduction des dotations globales horaires ([DGH](#)) pour de nombreuses disciplines avec comme objectif, assumé par le Ministre : la suppression de postes d'enseignant-es.

Vos modifications des seuils sont exclusivement motivées par des raisons budgétaires liées au schéma d'emploi de la Loi de Finance de 2019 et ses objectifs de suppression de 50 postes dans l'enseignement agricole. Ainsi dans de nombreuses [régions](#) des baisses importantes de DGH sont annoncées par les [DRAAF](#) pour la rentrée 2019.

Vous tentez de masquer ces mesures de baisses autoritaires de moyens par des discours sur la soit-disant autonomie des établissements tendant à faire croire que la gestion en sera ainsi améliorée, car au plus proche des besoins de nos élèves et étudiant-es et en affirmant que les DGH seront supérieures !

Nous ne sommes pas dupes car « les arbitrages » liées aux coupes budgétaires se feront dorénavant dans les établissements au sein des équipes pédagogiques : il faudra choisir entre options et dédoublements sous la pression des autorités académiques.

Le système mis en place est donc un redéploiement de la gestion des DGH avec une baisse effective de moyens qui va tendre les relations au sein des communautés éducatives des établissements, entre centres, entre établissements voire entre régions.

Ainsi vous persévérez dans cette confusion, bien utile pour vous, entre autonomie pédagogique des équipes et autonomie de gestion de la pénurie. Les baisses de DGH régionales annoncées en sont la preuve.

Ces mesures sont inacceptables à plus d'un titre et vont affaiblir l'attractivité de l'enseignement agricole au moment même où vous avez lancé une grande campagne de communication de recrutement. C'est donc une très mauvaise réponse pour les familles, les élèves et pour l'enseignement agricole.

En effet, cette fausse « bonne solution » pour s'adapter au contexte budgétaire aura l'effet inverse en dégradant les conditions d'apprentissage des élèves ou étudiant-es. Elle créera davantage d'inégalité car ce sont les élèves le plus en difficulté qui pâtissent les premiers, des augmentations d'effectifs.

Ces mesures autoritaires vont à l'inverse des objectifs de notre enseignement original ; objectifs qui sont de : « *promouvoir la réussite du plus grand nombre avec des parcours diversifiés, fournir aux jeunes qui fréquentent l'enseignement agricole les moyens d'une insertion professionnelle et sociale pour qu'ils réussissent dans leur métier et qu'ils deviennent des citoyens actifs* ».

Nous réaffirmons que les seuils de dédoublement des classes, tels qu'ils sont pensés aujourd'hui et définis par arrêtés permettent des pratiques pédagogiques adaptées à nos élèves au sein des établissements. Elles permettent par ailleurs de mener les activités pédagogiques en toute sécurité matérielle et dans une atmosphère propice au travail avec un suivi de chaque élève et étudiant-e.

Les remettre en cause c'est remettre en cause les choix pédagogiques élaborés et validés par l'Inspection pédagogique. Ce sont pourtant ces choix pédagogiques qui ont assuré le succès de l'Enseignement Agricole et contribué à la réussite et l'épanouissement de ses élèves avec cette bonne insertion sociale et économique, dont vous ne cessez de vous glorifier dans votre communication.

Ces décisions vont engager l'Enseignement agricole dans une véritable régression pédagogique allant à l'encontre des dernières "ambitions" éducatives politiquement affichées par le Ministère : pédagogies alternatives, développement des pratiques orales, travail en groupes à effectifs réduits, prise en charge de la difficulté scolaire, pratiques TICE, remédiation, pédagogie et réalisation de projets, pluridisciplinarité...

De nombreuses études ont démontré l'impact déterminant des effectifs sur la réussite des élèves. Il ressort de ces études que dans les classes à effectifs réduits, l'enseignant-e consacre moins de temps à gérer la classe, moins de temps à faire de la discipline et plus de temps pour le travail scolaire... l'enseignant-e accorde plus d'attention à chaque élève et suit davantage leur progression.

Le choix des seuils doit correspondre à des considérations pédagogiques et non budgétaires.

Nous réaffirmons, nous enseignant-es du privé et du public, nous parents que l'augmentation des seuils de dédoublement et leur caractère maintenant indicatif dégraderont les conditions d'apprentissages des élèves et étudiant-es et gêneront l'acquisition des compétences visées par les formations.

La suppression des seuils actuels et les baisses de DGH associées aboutiront à une nouvelle dégradation de nos conditions de travail creusant l'écart entre les objectifs en termes de qualité et de contenu et les moyens réels pour y parvenir.

Ces injonctions contradictoires ont pour conséquence un sentiment d'insécurité permanent débouchant sur un mal être au travail.

Alors que l'institution peine à recruter des enseignant-es, ce n'est pas le bon chemin pour inverser la tendance.

Pour l'ensemble de ces raisons nous ne siégerons pas ce matin. Nous refusons de cautionner des décisions néfastes pour l'avenir des jeunes qui ont fait ou qui feront le choix de l'Enseignement agricole. Nous vous demandons de retirer ce projet de modifications des seuils de dédoublements et de revoir les conditions réellement favorables à une augmentation des effectifs dans les établissements agricoles.

Paris, le 2 avril 2019.